

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2020 À 19 H
PAR MICROSOFT TEAM – DÉCRET 2020-004
ORDRE DU JOUR



- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 mai et de la séance spéciale du 11 mai 2020**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202000198 à 202000304
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes
 - 5.4 Paye 10 et 11
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions par courriel à : mairie@villeplaisance.com**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Paiement de factures de plus de 5 000\$:
 - a) Balayage régional 5 490,06\$
 - 8.2 Comité de gestion financière et ressources humaines du 6 mai 2020
 - 8.3 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter/Tenue du registre du 25 mai 2020/Règlement 449-20
 - 8.4 Ouverture de soumissions – Refinancement règlement 387-09 – 60 400\$
 - 8.5 Ouverture de soumissions – Installation d'une 3^e pompe station Fahey – Mandat à la firme TechnoRem
 - 8.6 Dépôt du rapport du vérificateur
 - 8.7 Mandat de vérification 2020
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport du directeur du service incendies
 - 9.2 Rapport mensuel Ordures- recyclage – compostage – Avril 2020
 - 9.3 Rapport de la consommation d'eau - Aquatech
 - 9.4 Comité de sécurité publique du 20 mai 2020
 - 9.5 Remplacement d'un débitmètre à l'usine d'épuration par la firme Pr'eautech instrumentation et odeurs
 - 9.6 Déplacement des poteaux d'Hydro-Québec – Montée Papineau
 - 9.7 Mandat à la firme TechnoRem pour le forage des aires de protection des puits
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
 - 10.2 Plan d'urbanisme – Révision des outils d'aménagement cartographie thématique – Mandat à la firme BDG

- 10.3 Demande de modification de la résolution 2019-07-136
Dérogação mineure – 66, rue Huneault

11. Développement économique

12. Loisirs, santé et bien-être

- 12.1 Rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs et de la culture
- 12.2 Les activités de la municipalité dû au COVID-19
- 12.3 Ouverture des installations publiques

13. Transport et voirie

- 13.1 Compte-rendu du comité des travaux publics du 20 mai 2020
- 13.2 Demande d'entretien des fossés à Chemin de fer Québec-Gatineau

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

16. Période de questions par courriel à : mairie@villeplaisance.com

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **1^{er} juin 2020 à 19 h 15** par Microsoft Team numéro de décret 2020-004 et à laquelle sont présents : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau
Luc Galarneau

Richard O'Reilly
Miguel Dicaire

Micheline Cloutier

Absence motivée : Raymond Ménard

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Pilon.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par Microsoft Team : Benoit Hébert, Directeur général et secrétaire-trésorier.

Aucune personne assiste à la séance (décret 2020-004).

Monsieur le maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-128

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par appel conférence.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-129

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-130

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 mai et de la séance spéciale du 11 mai 2020

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et de la séance spéciale du 11 mai 2020.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-131

Chèques : Journal des déboursés - 202000198 à 202000304

CONSIDÉRANT que le journal des déboursés déposé lors de la séance du conseil du 4 mai 2020, résolution #2020-05-098 contenait des erreurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mai 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil abroge la résolution 2020-05-098;

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour les mois d'avril et de mai totalisant la somme de **297 605,49\$** portant les numéros de déboursés **202000198 à 202000304** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Benoit Hébert
Secrétaire-trésorier

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

5.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-132

Payes 10 et 11

CONSIDÉRANT que les payes 10 et 11 sont déposés aux élu(e)s pour analyse;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil approuve le dépôt des payes #10 et #11 des employés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de mai 2020 est déposée aux élus.

7. Période de questions

Aucune personne assiste à la séance (décret 2020-004).

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-133

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE soit payé la facture suivante :

a) Balayage Régional 5 490,06\$

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-134

Comité de gestion financière et ressource humaine du 6 mai 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressource humaine du 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter/Tenue du registre du 25 mai 2020/Règlement 449-20

Je, Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier certifie :

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement #449-20 est de 912;

QUE le nombre de demande requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 103;

QUE le nombre de signatures apposées est de 0;
Je déclare

<input checked="" type="checkbox"/>	QUE le règlement #449-20 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
<input type="checkbox"/>	QU' un scrutin référendaire doit être tenu.

_____(signé)_____

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier
2020-05-25

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-135

Ouverture de soumissions – Refinancement du règlement 387-09 – 60 400\$

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt #387-09 venait à échéance;

CONSIDÉRANT qu'une demande de refinancement a été faite par écrit à la Banque Nationale et à la Caisse populaire du Cœur des Vallées;

CONSIDÉRANT que la Banque Nationale n'a pas soumissionné car le montant à refinancer était inférieur à 100 000\$;

CONSIDÉRANT la soumission faite par la Caisse populaire du Cœur des Vallées;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil octroie le refinancement du règlement #387-09 à la Caisse populaire du Cœur des Vallées pour une période de 5 ans au taux 3.70%;

QUE le maire ou son représentant, le directeur général ou son représentant soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-136

Ouverture de soumissions – Installation d'une 3^e pompe station Fahey – Mandat à la firme TechnoRem

CONSIDÉRANT l'appel d'offres parue sur le site SEAO;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'un comité de sélection le 26 mai 2020 afin de s'assurer que les soumissionnaires répondent aux critères demandés;

CONSIDÉRANT les pointages et les prix :

	TechnoRem	LNA	SNC-Lavalin
Pointage	52.91	38.65	30.61
Prix	26 209,12\$	34 538,49\$	42 385,53\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE à la suite de l'analyse de chacune des soumissions déposées par le comité de sélection;

QUE ce conseil octroie le contrat à la firme TechnoRem pour l'ajout d'une 3^e pompe à la station Fahey pour un montant de 26 209,12\$;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier ainsi que le Maire soient autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-137

Dépôt du rapport du vérificateur

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 sont déposés au conseil.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel 2019 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE lesdits rapports mentionnés dans le préambule et faisant ainsi partie intégrante de la présente résolution soient et sont acceptés par les membres du conseil.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-138

Mandat de vérification 2020

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée le 21 mai 2020 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la préparation des audits suivants :

*L'audit au 31 décembre 2020;

*L'audit du rapport portant sur la collecte sélective et matières recyclables;

*L'audit du rapport portant sur l'aide financière reçue du Ministère des transports du Québec ainsi que la production de Relevé 1, T4 et sommaire pour un montant de 16 000\$ taxes en sus;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil octroie le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année 2020 au coût de 16 000\$ plus taxes applicables.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapports mensuels du Directeur du service des incendies de Plaisance

Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de mai 2020.

9.2

Tableaux des tonnages d'avril 2020 : Ordures/Recyclage/Compostage

Le tableau des tonnages d'avril 2020 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapport de la consommation d'eau - Aquatech

Le rapport de la consommation d'eau de mai 2020 est déposé au conseil.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-139

Comité de sécurité publique du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de sécurité publique du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-140

Remplacement d'un débitmètre à l'usine d'épuration par la firme Pr'eautech instrumentation et odeurs

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'un débitmètre à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues :

Pr'eautech instrumentation et odeurs	3 874,90\$ taxes incluses
Veolia	6 672,94\$ taxes incluses

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil autorise la dépense de 3 874, 90\$ de la firme Pr'eautech instrumentation et odeurs pour effectuer les travaux afin d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement à l'usine d'épuration;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier ainsi que le Maire soient autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.6

Déplacement des poteaux d'Hydro-Québec – Montée Papineau

Une correspondance reçue par courriel indique qu'Hydro-Québec procédera au déplacement des poteaux visés sur la montée Papineau en prévision de la reconstruction de cette artère. Les travaux sont prévus à l'automne.

9.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-141

Offres de services - étude de vulnérabilité- révision des aires de protection - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection impose aux municipalités responsables d'un système de distribution d'eau alimentant plus de 500 personnes l'obligation de transmettre avant le 1^{er} avril 2021 un rapport sur l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Plaisance a entamé la réalisation de l'analyse de vulnérabilité requise en vertu de l'article 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a confirmé la recevabilité de l'avis professionnel pour obtenir la bonification de l'aide financière sur la révision des aires de protection prévue au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de services de TechnoRem Inc. pour la révision des aires de protection et des indices DRASTIC des sources d'eau potable alimentant les puits de la municipalité de Plaisance, au montant de 13 020,00\$ plus taxes ;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil accepte l'offre de services de TechnoRem Inc. pour la réalisation de la révision des aires de protection des puits d'alimentation de Plaisance et des indices DRASTIC des sources d'eau potable au montant de 13 020,00\$ plus taxes ;

ATTENDU que ce montant est subventionné à 100%.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de mai 2020.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-142

Plan d'urbanisme – Révision des outils d'aménagement cartographie Thématique – Mandat à la firme BDG

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder à la révision du plan d'urbanisme en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que des éléments cartographiques doivent être inclus dans le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une proposition de services a été soumise par BDG afin de réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT que cette proposition de services a fait l'objet d'une analyse par le service d'urbanisme et d'environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil octroie le contrat à BDG pour un montant maximal de 1 383,20\$ (non taxable) pour réaliser le mandat de confection cartographique du plan d'urbanisme ;

QUE le Directeur du service d'urbanisme et d'environnement soit autorisé à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-143

Demande de révision d'une dérogation mineure, 66, rue Huneault

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 66, rue Huneault, sur le lot 4 853 748 au cadastre du Québec a été autorisée par la résolution 2019-07-136 permettant un agrandissement de la maison du côté est ne respectant pas les marges de recul avant et arrière, est assujetti à certaines conditions;

CONSIDÉRANT que ces conditions sont que la toiture de cet agrandissement soit à deux versants, dans la même orientation que la partie existante à un étage, soit la partie ouest, et que ladite toiture de cet agrandissement soit d'une hauteur totale sensiblement équivalente à la partie existante à un étage, soit la partie ouest;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a soumis une demande de révision de ces dernières conditions, et une proposition d'une toiture à un versant dont la hauteur est quelque peu plus basse que la partie ouest, d'un étage de la maison et permettant à la fois de conserver une fenêtre à l'étage sur le mur est;

CONSIDÉRANT que cette demande de révision n'apporte aucun changement quant à l'implantation de cet agrandissement et sur les marges de recul autorisées dans le cadre de cette demande dérogation mineure;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil municipal révisé la résolution numéro 2019-07-136 par le retrait des conditions mentionnées dans le préambule relatif à la demande de dérogation mineure autorisée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture

Monsieur Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture dépose un compte rendu de ses réalisations de mai 2020.

12.2

Les activités de la municipalité dû au COVID-19

Monsieur Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture dépose un rapport des activités prévues dans la municipalité qui sont annulées, reportées ou maintenues dû au COVID-19.

12.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-144

Ouverture des installations publiques

CONSIDÉRANT les recommandations gouvernementales;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance prendra toutes les précautions nécessaires afin de s'assurer du respect des règles sanitaires;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil autorise l'ouverture du terrain de tennis et de pétanque;

QUE ce conseil attend d'autres directives pour ouvrir d'autres installations publiques.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-145

Compte-rendu du Comité des travaux publics du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du Comité de travaux publics du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT les tâches à réaliser et les coûts qui s'y rattachent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil adopte le document déposé et mentionné dans le préambule;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à engager les dépenses mentionnées dans le document du 20 mai 2020 afin de permettre la réalisation des travaux;

QUE le Directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-146

Demande d'entretien des fossés à Chemin de fer Québec-Gatineau

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté une problématique importante de retenue des eaux de ruissellement dans les fossés de la voie ferrée appartenant à Les Chemins de Fer Québec-Gatineau à proximité, et de part et d'autre de la Montée Papineau;

CONSIDÉRANT que ces situations constituent des risques autant pour la sécurité du transport ferroviaire, l'infrastructure routière de la Montée Papineau et les propriétés privées avoisinantes autant en milieu urbain qu'agricole;

CONSIDÉRANT que cette problématique d'un mauvais écoulement des eaux naturelles dans les fossés de la voie ferrée peut constituer des situations allant à l'encontre des dispositions du Code Civil du Québec en cette matière;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la sécurité ferroviaire (S-3.3., r.2) prévoit des normes d'entretien des voies ferrées, dont l'article 60 indiquant que les ouvrages de drainage doivent être entretenus de manière à assurer l'évacuation des eaux de ruissellement en bordure de la voie ferrée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil municipal demande à Les Chemins de Fer Québec- Gatineau de procéder à des travaux d'entretien des fossés de la voie ferrée autant à l'Ouest qu'à l'Est de la Montée Papineau sur une distance suffisante pour assurer un écoulement adéquat des eaux de ruissellement dans ce secteur;

ET

QUE cette présente résolution soit transmise au Ministère des Transports du Québec au service du transport ferroviaire;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

16.

Période de questions

Aucune personne assiste à la séance (décret 2020-004).

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-147

Levée de la séance à 20 h 12

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 1^{er} juin 2020

_____ (signé) _____
Christian Pilon
Maire

_____ (signé) _____
Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier